

## HUNDRED AND SIXTY-EIGHTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Monday, 29 November 1948, at 3 p.m.*

*Chairman: Mr. L. Dana WILGRESS (Canada).*

### 117. Approval of the Rapporteur's reports on items of the agenda on which the Committee had already taken a decision (A/C.5/W.114, A/C.5/W.116)

REPORT OF THE FIFTH COMMITTEE ON INTERNATIONAL FACILITIES FOR THE PROMOTION OF TRAINING IN PUBLIC ADMINISTRATION (A/C.5/W.114)

Mr. MACHADO, Rapporteur, in presenting the report, suggested that a paragraph might be introduced, giving the approximate sum which the Committee recommended should be allocated to the project during 1949, namely, 16,700 dollars.

Mr. POLLOCK (Canada) suggested that the wording of sub-paragraph 8 (a) of the report should be brought closer to that of sub-paragraph 8 (b), and proposed the following amended version:

«(a) The recommendation of the Secretary-General that, particularly during the early years, the United Nations and the Governments concerned should share on an equal basis the cost of subsistence and local travel expenses for participants in the training programmes of the centre;»

Mr. MACHADO, Rapporteur, accepted the amendment.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) suggested that details of the final roll-call vote should be included in the report.

*It was so agreed.*

*The report (A/C.5/W.114) was adopted, with the addition suggested by the Rapporteur, and the amendment suggested by the Canadian representative.*

REPORT OF THE FIFTH COMMITTEE ON TECHNICAL ASSISTANCE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT (A/C.5/W.116).

The CHAIRMAN recalled that the subject of the report before the Committee had given rise to a lengthy discussion on the powers and responsibilities of the Fifth Committee, with particular regard to the interpretation of rule 142 of the

## CENT-SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le lundi 29 novembre 1948, à 15 heures.*

*Président: M. L. Dana WILGRESS (Canada).*

### 117. Adoption des rapports du Rapporteur sur les points de l'ordre du jour sur lesquels la Commission a déjà pris des décisions (A/C.5/W.114, A/C.5/W.116)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION SUR LES MESURES INTERNATIONALES PROPRES À FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (A/C.5/W.114)

M. MACHADO, Rapporteur, en présentant son rapport, suggère d'introduire un paragraphe où serait stipulé le montant approximatif des crédits que la Commission recommande d'allouer au cours de 1949 pour la mise en œuvre de ce projet, à savoir 16.700 dollars.

M. POLLOCK (Canada) suggère de donner à l'alinéa a) du paragraphe 8 du rapport une rédaction plus proche de celle de l'alinéa b) de ce même paragraphe, et il propose le texte suivant:

«a) La recommandation du Secrétaire général tendant à ce que, notamment pendant les premières années, les Nations Unies et les Gouvernements intéressés partagent par moitié les frais de subsistance et de déplacement des participants au programme de formation professionnelle du centre;»

M. MACHADO, Rapporteur, accepte l'amendement.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) propose que la Commission fasse figurer dans le rapport les chiffres du vote final par appel nominal.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le rapport (A/C.5/W.114), avec l'addition suggérée par le Rapporteur et l'amendement suggéré par le représentant du Canada, est adopté.*

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (A/C.5/W.116)

Le PRÉSIDENT rappelle que l'objet du rapport soumis à la Commission a suscité une discussion prolongée sur les pouvoirs et les responsabilités de la Cinquième Commission, notamment au sujet de l'interprétation de l'article 142 du ré-

<sup>1</sup> Traduction provisoire.

rules of procedure. It had appeared to him that a considerable measure of agreement had been found on the extent of those powers and responsibilities, and he hoped that phase of the debate might now be considered closed. In connexion with the specific question which had been raised by the Rapporteur, he wished to call attention to the last paragraph of the report now before the Committee. The present wording gave full satisfaction to the point of view expressed by the Brazilian and other delegations and was, in the Chairman's opinion, entirely consistent with the rules of procedure and the general understanding reached as to the functions and responsibilities of the Fifth Committee. He hoped, therefore, that the report, as drafted, would be generally approved.

MR. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brazil) suggested that a vote should be taken on the report before the Committee, and that a decision should then be taken on the question of continuing the discussion on the powers and responsibilities of the Fifth Committee. In his opinion, such a discussion would be necessary before the second reading of the budget estimates.

The CHAIRMAN approved that procedure.

MR. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics) asked that it should be recorded that his delegation considered that the expenses arising out of the furnishing of technical assistance for economic development should be borne, not by the United Nations, but by countries requesting such assistance.

MR. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brazil) said that, after careful examination, he had reached the conclusion that the last part of paragraph 5 of the report, to the phrasing of which he had previously objected, required clarification.

*It was agreed to insert in paragraph 5, after the words «should not be lost sight of, and...» The following words: «... that the care with which Governments framed their requests for assistance should also take due account of the question of sharing of costs of services rendered.»*

*In the absence of any objections, the report on technical assistance for economic development, as amended (A/C.5/W.116) was adopted.*

glement intérieur de l'Assemblée générale. Il estime qu'un degré d'accord assez notable a été atteint sur cette question d'étendue des pouvoirs et des responsabilités de la Commission; il espère que cette phase des débats peut être maintenant considérée comme close. A propos de la question précise qu'a soulevée le Rapporteur, il tient à attirer l'attention de la Commission sur le dernier paragraphe du rapport dont elle s'occupe présentement. La rédaction de ce paragraphe répond maintenant pleinement au point de vue exposé par la délégation brésilienne entre autres. Elle est, de l'avis du Président, entièrement conforme au règlement intérieur et à l'accord d'ordre général qui s'est établi à propos des fonctions et responsabilités de la Cinquième Commission. En conséquence, le Président espère que le rapport, sous sa forme actuelle, sera approuvé à l'unanimité.

M. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brésil) suggère de mettre aux voix le rapport soumis à la Commission et de continuer ensuite la discussion sur le point de savoir si on rouvrira le débat sur les pouvoirs et les responsabilités de la Cinquième Commission. Cela serait à son avis indispensable avant la seconde lecture des prévisions de dépenses.

Le PRÉSIDENT approuve cette procédure.

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande qu'il soit fait mention au compte rendu que sa délégation estime que les dépenses entraînées par l'octroi de l'assistance technique en vue du développement économique doivent être supportées, non pas par l'Organisation des Nations Unies, mais par les pays qui ont demandé semblable assistance.

M. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brésil) déclare qu'après un examen attentif, il est arrivé à la conclusion que la dernière partie du paragraphe 5 du rapport, contre la rédaction duquel il s'était précédemment élevé, a besoin d'être clarifié.

*Il est convenu d'insérer dans le paragraphe 5, après les mots : «il convient de ne pas perdre de vue l'intérêt qu'il y a à s'aider soi-même», les mots : «... et que les Gouvernements, lorsqu'ils établissent leurs demandes d'assistance, doivent aussi tenir pleinement compte de la question du partage des dépenses afférentes aux services rendus».*

*En l'absence de toute objection, le rapport sur l'assistance technique en vue du développement économique, ainsi amendé (A/C.5/W.116), est adopté.*

(1) Traduction provisoire.

The CHAIRMAN asked the Brazilian representative whether he wished to make any statement concerning the powers and functions of the Fifth Committee.

Mr. LEBEAU (Belgium) said that no question had arisen requiring any definition of the Committee's powers, and that, while the work of the Committee continued smoothly, there was no need to re-open discussion on the matter, which in any case, was not on the day's agenda.

The CHAIRMAN said that the question had arisen in connexion with the previous discussion on technical assistance for economic development, and that, though he would prefer that the discussion should be postponed until a more suitable occasion, it would be in order for the Brazilian representative to continue the debate at the present time.

Mr. HSIA (China) supported the view expressed by the Belgian representative. If the Brazilian representative made a statement with which members could not agree, they would be forced to enter into a debate, which was not really necessary and would certainly be lengthy.

Mr. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brazil) said he only wished a decision to be taken as to whether or not the question should be discussed. The issue had already been raised and would be raised again, particularly when the second reading of the budget estimates was begun. It was not on the agenda as a separate item, but was an offshoot of many items already on the agenda. However, if the Chairman thought it would save time to postpone the discussion, he would not object.

The CHAIRMAN said that the representative of Brazil would be afforded an opportunity of making his statement at the beginning of the second reading of the budget estimates.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) said that, in his opinion, the Chairman's previous ruling had not been challenged, and therefore the matter could only be re-opened if a new item was put on the agenda or a special resolution was adopted by the Committee.

Mr. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brazil), in response to appeals from Mr. POLLOCK (Canada) and the CHAIRMAN, agreed not to press for a discussion of the powers and responsibilities of the Fifth Committee until just before the second reading of the budget estimates. In his opinion, it would be necessary, at that stage, to distinguish between matters which could be re-opened for substantive discussion and matters which had been referred to the Fifth Committee by other Com-

Le PRÉSIDENT demande au représentant du Brésil s'il désire faire une déclaration touchant les pouvoirs et attributions de la Cinquième Commission.

M. LEBEAU (Belgique) déclare qu'aucune question ne s'est posée qui réclame une définition des pouvoirs de la Commission et que, les travaux de la Commission suivant un cours normal, il n'est nullement nécessaire d'ouvrir la discussion sur ce point qui, de toute façon, ne figure pas à l'ordre du jour de la séance.

Le PRÉSIDENT indique que la question a été soulevée lors de la précédente discussion sur l'assistance technique en vue du développement économique et que, bien qu'il eût préféré la voir reportée à un moment plus opportun, le représentant du Brésil peut parfaitement continuer maintenant le débat.

M. HSIA (Chine) se range à l'opinion exprimée par le représentant de la Belgique. Si la déclaration du représentant du Brésil ne peut rencontrer l'approbation des membres de la Commission, ceux-ci seront forcés d'entrer dans une discussion, qui n'est pas vraiment nécessaire, et qui sera certainement assez longue.

M. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brésil) déclare qu'il désirerait seulement que l'on décidât si la question doit être discutée. Elle a déjà été soulevée et le sera à nouveau, en particulier lorsque la deuxième lecture des prévisions de dépenses aura commencé. Elle ne fait pas l'objet d'un point spécial à l'ordre du jour, mais elle est liée à un grand nombre de points qui y figurent. Cependant, si le Président estime que l'on épargnerait du temps en différant la discussion, il ne fera aucune objection.

Le PRÉSIDENT déclare que le représentant du Brésil aura l'occasion de faire une déclaration lors du commencement de la deuxième lecture des prévisions de dépenses.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) estime que la décision prise précédemment par le Président n'a pas été contestée; par conséquent il ne sera possible de revenir sur cette question que si elle fait l'objet d'un nouveau point à l'ordre du jour, ou d'une résolution spéciale de la Commission.

M. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brésil), à la demande de M. POLLOCK (Canada) et du PRÉSIDENT, renonce à insister pour que les pouvoirs et responsabilités de la Cinquième Commission soient mis en discussion dès à présent et il propose que cette discussion précède immédiatement la deuxième lecture des prévisions de dépenses. A son avis, il faudra alors distinguer entre les questions pouvant être reprises pour faire l'objet d'une discussion sérieuse quant au fond, et celles qui ont

mittees under rule 142 of the rules of procedure, which had subsequently been accepted by the General Assembly, and which therefore could not be discussed again.

**118. Continuation of the consideration of the financial implications of the draft resolution of the *ad hoc* Political Committee on the re-establishment of the Interim Committee of the General Assembly (A/738, A/C.5/265, A/C.5/270, A/AC.24/4)**

The CHAIRMAN asked the Committee to take the report of the Advisory Committee (A/738) as the basis for discussion.

Mr. CHERNYSHYEV (Union of Soviet Socialist Republics) reaffirmed the objection made by his delegation at the second session of the General Assembly and again at the present session to the establishment of the Interim Committee. He considered the establishment of the Committee to be a violation of the Charter; the functions of the Security Council were to be usurped by a committee where the principle of the unanimity of the great Powers did not apply. It could only be regarded as a harmful and dangerous measure, undermining the foundations of the United Nations. For those reasons, his delegation would be obliged to vote against the appropriation of any funds for what it considered to be an illegal purpose.

Mr. LITAUER (Poland) supported the view expressed by the USSR representative, and described the Interim Committee as an unconstitutional body existing in violation of the Charter. Poland would take no part in its work and reserved the right not to accept any share of the cost of the Interim Committee during 1949.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) also supported the opinion of the USSR representative, and for the same reasons would vote against allocating funds for the Interim Committee.

Mr. CHYLE (Czechoslovakia) condemned the Interim Committee as an organ which could not be considered as promoting goodwill among the Members of the United Nations, but as encouraging disunity. He, too, would vote against the granting of funds, and his Government reserved

été soumises à la Cinquième Commission par d'autres Commissions, en vertu de l'article 142 du règlement intérieur, et qui, parce que l'Assemblée générale a statué, ne peuvent plus être remises en discussion.

**118. Suite de l'examen des incidences financières du projet de résolution de la Commission politique spéciale sur le rétablissement de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale (A/738, A/C.5/265, A/C.5/270, A/AC.24/4)**

Le PRÉSIDENT invite la Commission à prendre pour base de sa discussion le rapport du Comité consultatif (A/738).

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) renouvelle l'objection à la création de la Commission intérimaire que sa délégation a déjà faite pendant la deuxième session de l'Assemblée générale, et qu'elle vient de réitérer au cours de la présente session. Il considère, en effet, la création de cette Commission comme une violation de la Charte, car les fonctions du Conseil de sécurité sont ainsi usurpées par une Commission où le principe de l'unanimité des grandes Puissances n'est pas appliqué. On ne peut voir là qu'une mesure préjudiciable et dangereuse, de nature à saper les bases mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Pour ces raisons, la délégation de l'URSS se verra obligée de voter contre toute attribution de crédits pour une utilisation qu'elle estime illégale.

M. LITAUER (Pologne) appuie l'opinion exprimée par le représentant de l'URSS et affirme, lui aussi, que la Commission intérimaire est un organe illégal créé en violation de la Charte. C'est pourquoi la Pologne ne participera pas à ses travaux, et se réserve le droit de refuser de contribuer au financement des dépenses de la Commission intérimaire pour l'exercice 1949.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) partage également l'avis du représentant de l'URSS, et déclare que, pour les mêmes raisons, il votera contre l'attribution de crédits à la Commission intérimaire.

M. CHYLE (Tchécoslovaquie) condamne lui aussi la Commission intérimaire; il est selon lui, impossible de la considérer comme susceptible de favoriser la bonne entente parmi les États Membres des Nations Unies; bien au contraire, elle ne fera qu'aggraver leur désaccord. Lui aussi

the right not to accept any share of the expenses attributable to that Committee.

The CHAIRMAN put to the vote the twelfth report of 1948 of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/738).

Mr. CHERAISHEV (Union of Soviet Socialist Republics) requested a roll-call vote.

*A vote was taken by roll-call, as follows.*

*Honduras, having been drawn by lot by the Chairman, was called upon to vote first.*

*In favour* : India, Iran, Iraq, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Pakistan, Philippines, Saudi Arabia, Sweden, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Canada, China, Denmark, Egypt, Ethiopia, France.

*Against* : Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

*The recommendations of the Advisory Committee regarding the financial implications of the re-establishment of the Interim Committee of the General Assembly (A/738) was approved by 30 votes to 6.*

### 119. Consideration of the second report to the General Assembly of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions for the financial year 1948

PART III. GENERAL ADMINISTRATIVE QUESTIONS : DRAFT RESOLUTIONS OF THE BELGIAN AND THE UNITED STATES DELEGATIONS (A/C.5/260, A/C.5/260/Rev.1, A/C.5/261, A/C.5/274).

The CHAIRMAN reminded the Committee that, during the discussion on common staff costs, the Belgian delegation had requested permission to submit two draft resolutions in connexion with the item at present on the agenda.

Stressing the importance of rule 89 of the rules of procedure, he recalled the circumstances in which he had ruled that the Brazilian proposal concerning training in public administration was a new item and should therefore first go to the General Committee. He pointed out the difficulties of reaching a decision on the Belgian request

votera donc contre cette attribution de crédits, et son Gouvernement se réserve le droit de refuser d'assumer sa part des dépenses provoquées par cette Commission.

Le PRÉSIDENT met aux voix le douzième rapport de 1948 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/738).

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande qu'il soit procédé à un vote par appel nominal.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par le Honduras, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour* : Inde, Iran, Irak, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chine, Danemark, Égypte, Éthiopie, France.

*Votent contre* : Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

*Par 30 voix contre 6, la recommandation du Comité consultatif sur les incidences financières du rétablissement de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale (A/738) est approuvée.*

### 119. Examen du deuxième rapport à l'Assemblée générale du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice financier 1948

TITRE III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL : PROJETS DE RÉSOLUTIONS DES DÉLÉGATIONS DE LA BELGIQUE ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (A/C.5/260, A/C.5/260/Rev.1, A/C.5/261, A/C.5/274)

Le PRÉSIDENT rappelle à la Commission qu'au cours de la discussion sur les dépenses communes afférentes au personnel, la délégation de la Belgique a demandé qu'il lui soit permis de soumettre deux projets de résolutions concernant le point inscrit actuellement à l'ordre du jour.

Soulignant l'importance de l'article 89 du règlement intérieur de l'Assemblée, il rappelle dans quelles circonstances il a décidé que la proposition du Brésil concernant la création d'un institut international d'administration publique constituait un point nouveau à l'ordre du jour et devait être renvoyée tout d'abord au Bureau.

and informed the Committee that, in the circumstances, he had felt unable to assume the responsibility of ruling those draft resolutions out of order. He therefore asked the opinion of the Committee on whether the Belgian draft resolutions should be discussed.

Mr. W. O. HALL (United States of America) said that, in a spirit of conciliation, his delegation would raise no objection to the discussion of the two Belgian proposals, although he considered them to be new items on the agenda. He did, however, request an assurance from the Chairman that that would not create a precedent.

He drew the Committee's attention to the draft resolution (A/C.5/274) submitted by his delegation.

Mr. CHERNYCHEV (Union of Soviet Socialist Republics) was of the opinion that the draft resolutions submitted by the Belgian delegation constituted new items and should, in accordance with the normal procedure, be first submitted to the General Committee.

On the substance of the matter, he considered it unnecessary to examine the two questions as, with regard to the first resolution, a decision had already been taken at the first session of the General Assembly approving the provisional staff regulations which, under regulation 23, gave the Secretary-General the right to institute the necessary machinery, while, with regard to the second resolution, the creation of an administrative tribunal had already appeared on the agenda of the second part of the General Assembly's first session.

He would therefore ask the representative of Belgium to reconsider his request which, however, if it were not withdrawn, would involve approaching the General Committee. The USSR representative doubted the value of such a move at that advanced stage of the Assembly's work when time was running short and many subjects still remained to be considered.

The CHAIRMAN, replying to the United States representative, assured him that no precedent was being set and that the rules of procedure were being carefully observed.

Mr. LITAUER (Poland) stated that, for purposes of clarification and to supplement what had been said by the USSR representative, he wished to inform the Committee that the Polish delegation had submitted to the General Assembly a formal draft resolution for the establishment of an administrative tribunal which would come before the General Committee at its next meeting.

Il fait remarquer combien il est difficile de prendre une décision à l'égard de la demande de la délégation belge et déclare à la Commission qu'étant donné les circonstances, il n'a pas cru pouvoir prendre la responsabilité de déclarer irrecevables ces projets de résolutions. C'est pourquoi il demande à la Commission de décider elle-même s'il y a lieu de les discuter.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) fait savoir que, par esprit de conciliation, sa délégation ne s'opposera pas à la discussion des deux propositions de la Belgique, bien qu'elle les considère comme des points nouveaux à l'ordre du jour. Cependant, il demande au Président de lui donner l'assurance qu'il n'y aura là aucun précédent.

Il attire l'attention de la Commission sur le projet de résolution (A/C.5/274) présenté par sa délégation.

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) est d'avis que les projets de résolutions présentés par la délégation belge constituent de nouveaux points de l'ordre du jour et doivent, pour la bonne règle, être soumis tout d'abord au Bureau.

Abordant le fond du problème, il estime inutile d'examiner les deux questions. En effet, pour ce qui est de la première résolution, l'Assemblée générale a déjà approuvé, lors de sa première session, le règlement provisoire du personnel; or, l'article 23 de ce texte autorise le Secrétaire général à instituer la procédure nécessaire; pour ce qui est de la deuxième résolution, la création d'un tribunal administratif a déjà été inscrite à l'ordre du jour de la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale.

C'est pourquoi l'orateur demande au représentant de la Belgique de revenir sur sa demande. Si celui-ci n'y renonce pas, il faudra s'adresser au Bureau. Le représentant de l'URSS se demande s'il est opportun de le faire, alors que les travaux de l'Assemblée touchent à leur fin; le temps presse, et il reste encore beaucoup de questions à examiner.

Répondant au représentant des États-Unis d'Amérique, le PRÉSIDENT l'assure que la Commission n'est pas en train d'établir un précédent et qu'elle ne fait que se conformer strictement au règlement intérieur.

M. LITAUER (Pologne) désire préciser et compléter les déclarations du représentant de l'URSS; il tient à informer la Commission que la délégation de la Pologne a soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution formel visant à la création d'un tribunal administratif. Le Bureau examinera ce projet lors de sa prochaine séance.



The Fifth Committee would therefore have that question before it. Before beginning to study the matter, however, it would be advisable to wait until the proposal of the Polish delegation had been formally assigned to the Committee by the General Committee.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) whilst sympathizing with the motives underlying the Belgian proposals, considered that the question of an Administrative Tribunal would be more appropriately dealt with by the Sixth Committee, and that it would be regrettable to divide the Committee on staff questions.

He considered the most suitable course of action would be to wait for the report which the Secretary-General would be submitting to the following session of the Assembly.

The SECRETARY-GENERAL recalled that the question of the establishment of an administrative tribunal had been raised during the first session of the General Assembly and that the Fifth Committee had accepted a postponement of the matter until the following session. It had not been discussed in 1947 because conversations were being held in that connexion between the specialized agencies and the United Nations. He hoped that those deliberations would be concluded by the spring of 1949.

He had had several discussions with the Staff Committee and, on 12 August, had told the Committee that he had not had the time to prepare a final proposal on an Administrative Tribunal for submission to the General Assembly at its current session. He had, however, given them a solemn promise that it would appear on the agenda of the following session.

He welcomed the proposals made by the Belgian representative as he welcomed anything which sought to improve the working conditions and the sense of security of the Secretariat. He had, in particular, consulted the Chairman of the Appeals Board with regard to the improvement of relations between the staff and the administration, which was an especially difficult problem considering the international composition of the Secretariat staff.

He emphasized the fact that he was prepared to discuss with an open mind, all difficulties arising within the Secretariat, and would be glad to have, in that connexion, the help of a joint administrative committee, made up of representatives of the administration and of the staff, under the chairmanship of a high official,

La Cinquième Commission en sera donc saisie. Toutefois, avant d'aborder l'examen de cette question, il y a lieu d'attendre que le Bureau ait officiellement saisi la Commission de la proposition polonaise.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) envisage favorablement les motifs dont s'inspirent les propositions de la Belgique; il estime toutefois que la question d'un tribunal administratif relève plutôt de la compétence de la Sixième Commission. Il serait regrettable que les questions relatives au personnel provoquent des divergences au sein de la Commission.

Il estime que la Commission devrait attendre que le Secrétaire général ait soumis son rapport à la prochaine session de l'Assemblée.

Le Secrétaire général rappelle que la question de la création d'un tribunal administratif a été soulevée au cours de la première session de l'Assemblée générale et que la Cinquième Commission a accepté d'en renvoyer l'examen à la session suivante. Il n'en a pas été discuté en 1947 parce que des conversations se poursuivaient alors à ce sujet entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies. Il espère que ces délibérations seront terminées avant le printemps de 1949.

Le Secrétaire général s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Comité du personnel; le 12 août il a déclaré au Comité que, bien qu'il n'eût pas eu le temps de préparer une proposition définitive au sujet d'un tribunal administratif, en vue de la soumettre à la session présente de l'Assemblée générale, il n'en a pas moins promis au Comité d'une façon formelle que cette proposition figurerait à l'ordre du jour de la prochaine session.

Il accueille favorablement les propositions du représentant de la Belgique, comme toutes propositions tendant à améliorer les conditions de travail du Secrétariat et le sentiment de sécurité de ses membres. Il a consulté notamment le Président du Comité d'appel au sujet de l'amélioration des relations entre le personnel et l'administration; or, cela constitue un problème particulièrement difficile, étant donné que le personnel du Secrétariat se compose de fonctionnaires appartenant à de nombreuses nationalités.

Le Secrétaire général souligne qu'il est prêt à discuter sans parti pris toutes les difficultés qui pourraient surgir au sein du Secrétariat et qu'il se réjouira d'avoir à ce sujet le concours d'une commission administrative paritaire, composée de représentants de l'administration et de représentants du personnel, agissant sous la prési-

as proposed in the draft resolution submitted by the Belgian delegation.

The CHAIRMAN drew attention to a drafting amendment in the fourth paragraph of the second Belgian draft resolution (A/C.5/261), substituting the words «terms of employment» for the words «employment contracts».

Mr. LEBEAU (Belgium) thanked the Secretary-General for his statement.

Speaking on the admissibility of the Belgian proposals, he pointed out that they did not involve any definite measures or expenditure but merely called for a study of the matter which fell well within the competence of the Fifth Committee.

He had presented his two proposals in connexion with general administrative questions as he had not considered it necessary or desirable to request their inclusion as separate items on the formal agenda of the Assembly but had thought it more appropriate to raise them directly in the Fifth Committee.

Mr. GANEM (France) stated that, after the Secretary-General's statement, the French delegation had no doubts as to the admissibility of the Belgian proposals, with which, apart from a few possible drafting amendments, it was fully in agreement.

He considered it desirable therefore that the Secretary-General should present his report on personnel relations to the following session of the General Assembly.

Mr. W. O. HALL (United States of America) stated that, on further consideration, he supported the USSR representative's view that it would be of little value to consider the draft resolutions at present, particularly in the light of the statement made by the Secretary-General.

Mr. MACHADO (Brazil) suggested that the Belgian delegation should withdraw its proposals since they requested the Secretary-General to undertake something which, as he had pointed out in his statement, he had already promised to do. A special resolution to that effect would, therefore, be superfluous.

Mr. POLLOCK (Canada) agreed with the Brazilian representative. Furthermore, if the Committee were required to pass judgment on the resolutions, some terms were unacceptable to his delegation, particularly paragraph 4 of the second Belgian draft resolution (A/C.5/261). He considered too that the Committee would be passing judgment before it had all the necessary infor-

dence d'un haut fonctionnaire, ainsi que l'envisage le projet de résolution présenté par la délégation belge.

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur un changement portant sur la rédaction du paragraphe 4 du deuxième projet de résolution de la Belgique (A/C.5/261) qui substitue aux mots «contrats d'engagement» les mots «conditions d'engagement».

M. LEBEAU (Belgique) remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Quant à la question de savoir si les propositions de la Belgique sont recevables, il indique qu'elles ne préconisent aucune mesure ou dépense déterminée, mais se bornent à recommander la mise à l'étude d'une question qui relève bien de la compétence de la Cinquième Commission.

M. Lebeau a présenté ses deux propositions en les rattachant à des problèmes administratifs généraux parce qu'il n'a pas cru bon de demander leur inscription en tant que questions distinctes à l'ordre du jour officiel de l'Assemblée et a cru plus indiqué de soulever la question directement à la Cinquième Commission.

M. GANEM (France) déclare qu'après avoir entendu la déclaration du Secrétaire général, la délégation de la France est persuadée qu'il convient d'adopter les propositions de la Belgique, qu'elle approuve sous réserve de quelques modifications éventuelles de rédaction.

C'est pourquoi il estime que le Secrétaire général devrait présenter son rapport sur les relations entre l'administration et le personnel, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) déclare qu'après réflexion, il se range à l'avis du représentant de l'URSS, qu'il ne serait guère utile d'examiner les projets de résolutions maintenant, après avoir entendu la déclaration satisfaisante que vient de faire le Secrétaire général.

M. MACHADO (Brésil) suggère que la délégation de la Belgique renonce à ses propositions qui ont pour effet de demander au Secrétaire général d'entreprendre une chose qu'il a déjà promis de faire, ainsi qu'il l'a indiqué dans sa déclaration. Il est donc inutile d'avoir un texte spécial à cet effet.

M. POLLOCK (Canada) partage l'avis du représentant du Brésil. En outre, si la Commission devait se prononcer sur les relations, sa délégation ne pourrait en accepter certains termes, et particulièrement le paragraphe 4 du projet de résolution 2 présenté par la Belgique (A/C.5/261). Il estime également que la Commission risquerait ainsi de se prononcer sans disposer



mation. He therefore thought that it would be preferable to wait for the Secretary-General to submit his report to the following session of the General Assembly.

Mr. CHERNYCHEV (Union of Soviet Socialist Republics) and Mr. SMOLAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) also supported the Brazilian proposal.

Mr. AGNIDÈS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) thought that the statement made by the Secretary-General had achieved the purposes which Mr. Lebeau had in mind in presenting his draft resolutions. In the circumstances he did not feel that any useful purpose would be served by voting on the Belgian proposals.

Mr. LEBEAU (Belgium) withdrew the draft resolutions submitted by his delegation.

Mr. LITAUER (Poland) said that, in view of the fact that the Polish draft resolution recommending the immediate establishment of an administrative tribunal would come before the General Committee at its following meeting, he could not accept the Brazilian proposal and asked for a formal vote on it.

Mr. MACHADO (Brazil) said that his suggestion that the representative of Belgium should withdraw his resolution had been made on the understanding that the Secretary-General would carry out the necessary study without any specific resolution being adopted by the General Assembly. He felt that it was unnecessary to put the Brazilian proposal to the vote.

Mr. POLLOCK (Canada), commenting on the remarks of the representatives of Poland and of Belgium, hoped a vote would not be taken on the question of whether the Belgian proposals were out of order or not, and that the Polish representative would not press for a vote.

The CHAIRMAN pointed out that, as the Belgian representative had withdrawn his draft resolution, the only other proposal before the Committee in connexion with administrative questions was that submitted by the United States delegation (A/C.5/274).

Mr. HAMDAD (Égypte) said that, although his delegation had not always agreed with the conclusions reached by the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, it had always appreciated the constructive work done by that Committee. He was ready to vote for the United States draft resolution, but unless

de tous les renseignements nécessaires. C'est pourquoi, à son avis, il vaudrait mieux attendre que le Secrétaire général ait soumis son rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. SMOLAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) appuient également la proposition du Brésil.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) estime que, par la déclaration que le Secrétaire général a faite, le but que se proposait M. Lebeau en soumettant ses projets de résolutions se trouve atteint. Il estime, en conséquence, qu'il ne serait d'aucune utilité de mettre aux voix ces propositions.

M. LEBEAU (Belgique) retire les projets de résolutions soumis par sa délégation.

M. LITAUER (Pologne) déclare que, puisque le Bureau sera saisi, à sa prochaine séance, du projet de résolution de la Pologne qui recommande la création immédiate d'un tribunal administratif, il ne peut accepter la proposition du Brésil; il demande qu'elle fasse l'objet d'un vote.

M. MACHADO (Brésil) explique qu'il a suggéré au représentant de la Belgique de retirer sa résolution parce qu'il était bien entendu, selon lui, que le Secrétaire général ferait l'étude nécessaire sans qu'aucune résolution précise soit adoptée par l'Assemblée générale. Il juge inutile de mettre aux voix la proposition du Brésil.

M. POLLOCK (Canada), commentant les remarques faites par les représentants de la Pologne et de la Belgique, exprime l'espoir qu'un vote n'ait pas lieu pour déterminer si la proposition de la Belgique est, ou non, en dehors du règlement; il espère que le représentant de la Pologne n'insistera pas pour qu'on procède à ce vote.

Le PRÉSIDENT précise que, le représentant de la Belgique ayant retiré ses projets de résolutions, la seule autre proposition relative aux questions administratives dont la Commission soit saisie est celle qu'a présentée la délégation des États-Unis (A/C.5/274).

M. HAMDAD (Égypte) déclare que sa délégation, bien qu'elle n'ait pas toujours approuvé les conclusions déposées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a toujours hautement apprécié le travail constructif accompli par ce Comité. Le représentant de l'Égypte est disposé à voter en faveur du

it were adopted unanimously, it might give rise to discussion revealing very divergent opinions.

Mr. LITAUER (Poland) supported the United States proposal in principle, but felt that the Fifth Committee should wait until the end of its session before expressing any appreciation of the work done by the Advisory Committee.

Mr. W. O. HALL (United States of America) agreed with the Polish representative's proposal, and suggested that the Committee should adopt the first portion only of the United States draft resolution and should later take appropriate action with a view to expressing its appreciation of the work of the Advisory Committee.

Mr. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics) asked for clarification of the words «takes note of the reports» in the first line of the United States draft resolution, and pointed out that only one report of the Advisory Committee was mentioned in the agenda of the Fifth Committee.

The CHAIRMAN observed that the appropriate item on the agenda of the Fifth Committee read «Reports of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions.»

Mr. W. O. HALL (United States of America) suggested that the United States draft resolution should be redrafted to read: «Takes note of the first and second reports of the...»

Mr. MACHADO (Brazil) supported the United States proposal as originally drafted.

Mr. LEBEAU (Belgium) considered that it would be in order for the General Assembly to take note of all the reports of the Advisory Committee without necessarily approving them. The reports of that Committee were numerous and detailed and contained decisions with which the Fifth Committee had not always agreed. He did not agree with the remarks of the Polish representative and could not support the suggestion that action on the second part of the United States draft resolution should be deferred.

The Fifth Committee should either take note of the reports of the Advisory Committee and express its appreciation of those reports at the present time, or defer the whole question until the end of the present session.

Mr. LITAUER (Poland) felt that the Belgian representative had not understood his remarks. He entirely agreed that consideration of the United States proposal should be deferred until the end of the session.

projet de résolution des États-Unis; toutefois, il estime que ce projet, à moins d'être adopté à l'unanimité, peut donner lieu à une discussion dans laquelle se feront jour des opinions très divergentes.

M. LITAUER (Pologne) appuie, en principe, la proposition des États-Unis mais il pense que la Cinquième Commission devrait attendre la fin de sa session pour adresser des félicitations au Comité consultatif pour le travail qu'il a accompli.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) est d'accord avec le représentant de la Pologne et pense que la Commission devrait adopter la première partie seulement du projet de résolution des États-Unis et envisager plus tard d'adresser ses félicitations au Comité consultatif.

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande des éclaircissements au sujet des mots: «prend acte des rapports» qui figurent à la première ligne du projet de résolution des États-Unis, et souligne qu'un seul rapport du Comité consultatif a été mentionné à l'ordre du jour de la Cinquième Commission.

Le PRÉSIDENT fait observer que l'ordre du jour de la Cinquième Commission porte la mention suivante: «rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.»

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) propose de modifier le projet de résolution des États-Unis afin qu'il porte «Prend acte du premier et du second rapport...»

M. MACHADO (Brésil) appuie la proposition des États-Unis dans sa version originale.

M. LEBEAU (Belgique) estime qu'il serait normal que l'Assemblée générale prit note de tous les rapports du Comité consultatif, sans pour cela les approuver nécessairement. Les rapports de ce Comité sont nombreux et détaillés et contiennent des conclusions que la Cinquième Commission n'a pas toujours approuvées. M. Lebeau ne souscrit pas aux remarques faites par le représentant de la Pologne et ne peut appuyer la suggestion qui a été faite tendant à différer toute décision sur la deuxième partie du projet de résolution des États-Unis.

La Cinquième Commission devrait, ou bien prendre acte des rapports du Comité consultatif et donner son avis sur ses rapports dès à présent, ou attendre la fin de la présente session pour se prononcer sur la question dans son ensemble.

M. LITAUER (Pologne) craint que le représentant de la Belgique n'ait pas bien compris ses remarques. Il s'accorde entièrement à reconnaître qu'il serait préférable de remettre l'examen de la proposition des États-Unis à la fin de la session.

The CHAIRMAN stated that, as the Belgian representative had pointed out, in simply taking note of certain reports the Fifth Committee was not implying that it approved those reports; it was a recognition of the fact that they had provided a basis for the Committee's work and that the Committee had derived a considerable amount of assistance from them. Although he agreed with certain representatives who had pointed out that an expression of appreciation of the constructive work of the Advisory Committee might appropriately be made at the end of the Fifth Committee's deliberations, he reminded members of that Committee that they were approaching the end of the session. He suggested that the Fifth Committee should approve the first paragraph of the United States draft resolution.

Mr. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics) agreed with certain representatives that, by taking note of the reports of the Advisory Committee, the Fifth Committee was not approving the contents of all those reports. His delegation had disagreed with a number of important points in them.

The CHAIRMAN pointed out that it was clearly understood that, in taking note of the Advisory Committee's reports, the Fifth Committee was not implying approval of all the recommendations made in those reports.

*There being no objections, the first part of the United States draft resolution, as originally drafted, was approved.*

Mr. W. O. HALL (United States of America) said he had withdrawn the second part of his draft proposal because certain representatives had considered that it would be inappropriate at the present time. He had not intended to imply that the Fifth Committee did not appreciate the constructive work of the Advisory Committee.

The SECRETARY-GENERAL thanked the members of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions for the interest they had shown and for the constructive work they had done.

The CHAIRMAN said he was sure all members of the Fifth Committee would be gratified at the remarks of the Secretary-General and for the help which the Advisory Committee had afforded them.

Mr. AGHONDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) thanked the Committee for having accepted the first part of the United States draft resolution, and the Secretary-General for his appreciative statement.

Le PRÉSIDENT expose que, comme le représentant de la Belgique l'a souligné, se borner à prendre acte de certains rapports n'implique pas que la Cinquième Commission approuve ces rapports; c'est simplement reconnaître que ces rapports ont servi de base au travail de la Commission et qu'ils ont été pour elle d'une très grande utilité. Tout en admettant, avec certains représentants, qu'il serait préférable d'adresser des félicitations au Comité consultatif pour le travail constructif qu'il a accompli, à l'issue des délibérations de la Cinquième Commission, le Président rappelle aux membres de la Commission que la fin de la session est proche. Il suggère que la Cinquième Commission approuve le premier paragraphe du projet de résolution des États-Unis.

M. TCHERNITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît avec certains des représentants que prendre acte des rapports du Comité consultatif n'équivaut pas, pour la Cinquième Commission, à approuver la teneur de tous ces rapports. Sa délégation a désapprouvé un certain nombre de points importants contenus dans ces rapports.

Le PRÉSIDENT souligne qu'il est bien entendu que, en prenant acte des rapports du Comité consultatif, la Cinquième Commission ne s'engage pas à approuver toutes les recommandations faites dans ces rapports.

*Aucune objection n'ayant été soulevée, la première partie du projet de résolution des États-Unis, telle qu'elle a été rédigée en premier lieu, est approuvée.*

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) explique qu'il a retiré la seconde partie de son projet de résolution parce que certains représentants l'avaient jugée inopportune. Il n'a pas voulu dire que la Cinquième Commission n'apprécie pas le travail constructif accompli par le Comité consultatif.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL remercie les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'intérêt qu'ils ont apporté à leur tâche et de l'œuvre concrète qu'ils ont accomplie.

Le PRÉSIDENT est certain que tous les membres de la Cinquième Commission seront sensibles aux paroles du Secrétaire général et à l'aide que leur a apportée le Comité consultatif.

M. AGHONDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) remercie la Commission d'avoir approuvé la première partie du projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, et le Secrétaire général pour la déclaration flatteuse qu'il a faite.

Pointing out that the work of the Advisory Committee was often difficult, he said the nine members of that Committee would continue to work in the future as they had done in the past and would welcome criticism, as more was learned from criticism than from praise.

**120. Continuation of the consideration of supplementary estimates for the financial year 1949 : revision of cost of living allowances (A/730, A/C.5/257)**

The CHAIRMAN referred members of the Committee to annex A-2 of document A/C.5/257 dealing with cost of living allowances at headquarters, to annex A-9 of the same document which referred to the cost of living allowance for the European Office of the United Nations, and also to the tenth report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on that subject (A/730).

Mr. LEBEAU (Belgium) supported the Advisory Committee's proposal to submit the question of cost of living allowances to a working party of experts.

Pointing out that a salary differential of 5 per cent had been established for staff at the European headquarters, he said that the Advisory Committee's tenth report stated that the cost of living was the same in Geneva as at headquarters. He would naturally infer that the staff in Geneva should receive the same salaries and allowances as the Lake Success staff, but the Advisory Committee's report did not advocate such a course, and he could not understand the conclusions it had reached.

Mr. AGUIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) said the studies made by the Advisory Committee had led it to believe that the salaries paid in Geneva were higher in comparison than those paid at headquarters, even though the staff at headquarters received certain indemnities. The problem was difficult and he felt that the decision reached by the Advisory Committee was just. The staff at Geneva had only asked for the differential to be removed. They had not made any request beyond that, and had not suggested that they should receive the various allowances paid to headquarters staff.

Mr. MACEDO (Brazil) pointed out that the question of the differential in salaries between the United Nations staff at headquarters and at Geneva had nothing to do with the cost of living. The Advisory Committee had therefore suggested

En soulignant que la tâche du Comité consultatif est souvent difficile, il affirme que les neuf membres de ce Comité la poursuivront dans l'avenir comme ils l'ont fait dans le passé, et accueilleront toutes les critiques, dont on retire plus de profits que de louanges.

**120. Suite de l'examen des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949 : révision de l'indemnité de cherté de vie (A/730, A/C.5/257)**

Le PRÉSIDENT renvoie les membres de la Commission à l'annexe A-2 du document A/C.5/257, concernant l'indemnité de cherté de vie du personnel du siège, à l'annexe A-9 du même document, concernant l'indemnité de cherté de vie pour le personnel du Bureau européen, ainsi qu'au dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le même sujet (A/730).

M. LEBEAU (Belgique) appuie la proposition du Comité consultatif tendant à faire examiner la question de l'indemnité de cherté de vie par un groupe de travail composé d'experts.

Soulignant que le taux différentiel des traitements a été fixé à 5 pour 100 pour le personnel du Bureau européen, il indique que le dixième rapport du Comité consultatif établit que le coût de la vie à Genève est le même qu'au siège. Il en déduit naturellement que le personnel de Genève doit recevoir les mêmes traitements et les mêmes indemnités que le personnel de Lake Success. Or, le rapport du Comité consultatif ne soutient pas cette façon de voir et il ne comprend pas très bien les conclusions de ce rapport.

M. AGUIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que l'étude à laquelle vient de procéder le Comité consultatif démontre que les traitements payés à Genève sont relativement plus élevés que ceux payés au siège, même si l'on tient compte de certaines indemnités versées au personnel du siège. Le problème est difficile à résoudre et il estime que la décision prise par le Comité consultatif est équitable. Le personnel de Genève n'a demandé que la suppression du taux différentiel. Il n'a rien demandé de plus, et ne prétend pas aux diverses indemnités versées au personnel du siège.

M. MACEDO (Brésil) souligne que la question du taux différentiel des traitements du personnel de Genève par rapport à ceux du siège des Nations Unies n'a rien à voir avec le taux de cherté de vie. Le Comité consultatif a donc proposé que

that the 5 per cent differential should be retained and that a 5 per cent increase in salary should be granted to the staff of the European Office to cover the increase in the cost of living. He supported the Advisory Committee's conclusions.

Mr. CHERNYCHEV (Union of Soviet Socialist Republics) said his delegation would express its final opinion on the question of revision of cost of living allowances at the second reading of the budget estimates.

The CHAIRMAN put the recommendations contained in the tenth report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions to the vote.

*The Committee approved, in first reading, the supplementary estimates for 1949 concerning cost of living allowances by adopting, by 38 votes to none, with 2 abstentions, the recommendations of the Advisory Committee in its tenth report of 1948.*

The meeting rose at 5.40 p.m.

## HUNDRED AND SIXTY-NINTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Tuesday, 30 November 1948, at 8.30 p.m.*

*Chairman: Mr. L. Dana Wilgress (Canada).*

### 121. Approval of the Rapporteur's reports on items of the agenda on which the Committee had already taken a decision

REPORT OF THE UNITED NATIONS STAFF BENEFIT COMMITTEE SUBMITTING DRAFT REGULATIONS FOR A PERMANENT PENSION SCHEME (A/C.5/W.115, A/C.5/W.115/Corr.1, A/C.5/273)

The CHAIRMAN recalled that the Fifth Committee had discussed the question of a permanent pensions scheme as the second item on its agenda, and the Joint Staff Benefit Committee had since revised the regulations of the United Nations Joint Staff Pension Fund in the light of the decisions reached by the Fifth Committee.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented his report on the report of the United Nations

le taux différentiel de 5 pour 100 soit maintenu et qu'une augmentation de 5 pour 100 des traitements soit accordée au personnel du Bureau européen, pour compenser l'augmentation du coût de la vie. La délégation du Brésil appuie les conclusions du Comité consultatif.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation fera connaître son point de vue définitif sur la question de la révision de l'indemnité de cherté de vie au cours de la seconde lecture du rapport sur les prévisions supplémentaires de dépenses.

Le PRÉSIDENT met aux voix les recommandations contenues dans le dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*Par 38 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la Commission approuve, en première lecture, les recommandations du Comité consultatif contenues dans son dixième rapport de 1948 et relatives aux prévisions supplémentaires de dépenses pour l'exercice 1949 au titre des indemnités de cherté de vie.*

La séance est levée à 17 h. 40.

## CENT-SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mardi 30 novembre 1948, à 20 h. 30.*

*Président: M. L. Dana Wilgress (Canada).*

### 121. Adoption des rapports du Rapporteur sur les points de l'ordre du jour sur lesquels la Commission a déjà pris des décisions

RAPPORT DU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PRÉSENTANT UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR UN RÉGIME DE PENSIONS. (A/C.5/W.115, A/C.5/W.115/Corr.1, A/C.5/273)

Le PRÉSIDENT rappelle que la Cinquième Commission a examiné la question d'un régime permanent de pensions qui constituait le deuxième point de son ordre du jour; il signale, en outre, que le Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel a, depuis lors, révisé le statut de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies en tenant compte des décisions prises par la Cinquième Commission.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente son rapport sur le rapport du Comité mixte de la